

COMMUNE DE MIOS (GIRONDE)

Mise à l'enquête publique du projet de redressement du chemin rural N°68 dit « Pas du Loup», au lieu-dit « Rouillat»

Par arrêté municipal du 25 avril 2012, M. le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de redressement du chemin rural n°68 dit « Pas du Loup», sis sur le territoire de la commune de MIOS, au lieu-dit « Rouillat».

À cet effet, M. Jean-Denis DUMONT, Ingénieur agronome, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, au vu de la décision préfectorale portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Gironde pour l'année 2012.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mios du :

Mardi 15 Mai 2012 au Mardi 5 Juin 2012 inclus.

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Mios lors des permanences suivantes :

- Mardi 15 mai 2012 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 31 mai 2012 de 10h00 à 12h00
- Mardi 5 juin 2012 de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de redressement du chemin rural n° 68 dit « Pas du Loup», au lieu-dit « Rouillat» pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Mios, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours habituels d'ouverture du secrétariat, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les samedis de 9h00 à 12h00.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, Place du 11 novembre, BP 13, 33380 MIOS.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie de Mios.

Le Maire de MIOS,

François CAZIS.